

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi vingt-cinq janvier deux mil vingt et un à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur SCHOCH, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée et affichée le 19 janvier 2021

Membres présents : 13

Céline BANNWARTH, Emilie FABRE, Aurélie FENOT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Blandine HOMBOURGER, Philippe OCHEM, Norbert SCHOCH, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 02

Jean-Claude BROUANT, François SIEGEL (procuration à Norbert SCHOCH) ;

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

La séance est tenue sans public avec retransmission sur la page Facebook de la commune.

Lecture & approbation du compte-rendu de séance du 07/12/2020.

Le compte-rendu de séance du 07/12/2020 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 11 voix POUR, 2 CONTRE (Mme HOMBOURGER, M. OCHEM) et 1 ABSTENTION (Mme THIEBAUT).

M OCHEM précise que dans l'onglet divers il n'avait pas utilisé le terme CDD et qu'il avait soulevé la notion promesse d'embauche. Pour le reste, il s'en accommodera.

01/2021 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable. (5.7)

*Rapporteur : Mme THIEBAUT, déléguée titulaire au sein du SIE (membre suppléant : Mme TUAKLI)
Pour rappel, la facture d'eau est composée d'une part distributeur (Mosellane des eaux/Veolia) et d'une part syndicale (SIE et SMASA).*

SIE : 0,43 € TTC/m³

SMASA : 2,34 € TTC/m³, diminution de 22ct depuis mai 2019 (2,56 TTC/m³)

Coût total du m³ : 6,20 € (délégataire + syndicats)

Les réseaux d'eau potable représentent 323 km.

Population : 17 107 habitants, soit 7 334 abonnés

Conso moyenne par abonné : 107, 3 m³

TARIF - Coût moyen du m³ : 2,55 € TTC

L'eau potable vient de deux sources :

- Metz, 787 844 m³ en 2019

- puits, source souterraine de La lobe, mais polluée par des chlorures en amont par l'industrie soudeuse ;

Une usine de dépollution à osmose inverse est envisagée ;

281 455 m³ en 2019

Intégration récente des communes de Flocourt - Tragny – Thimonville dans le SIE ce qui coûtera 1 ct/m³ en plus pour tout le monde

Il existe une source à Flocourt qui présente un problème de turbidité (trouble), avec fer, sulfate et manganèse.

Pour l'amélioration de la connaissance du patrimoine, il est nécessaire de prévenir le SIE quand la commune entreprend des travaux de voirie, afin qu'ils puissent effectuer des travaux, des contrôles et surtout améliorer la connaissance donc la cartographie du réseau dans le même temps.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable destiné, notamment à l'information des usagers, réalisé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Verny et approuvé par délibération du conseil Syndical du SIEV en date du 15 décembre 2020.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) sur les différents indicateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec 2 ABSTENTIONS (M. OCHEM, M. FENOT)

02/2021 – Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif. (5.7)

Rapporteur : Mme THIEBAUT, déléguée titulaire au sein du SMASA (autre membre titulaire, 3^{ème} vice-présidente et titulaire de la commission appel d'offre : Mme TUAKLI)

Le SMASA gère les eaux usées

Population : 9 130 habitants, soit 3269 abonnés

Volume facturé : 312 607 m³

Réseau de collecte de 78 km

8 stations d'épuration dont 1 à Solgne

Evacuation de boues de Solgne : 13,1 tMS (tonnage de matières sèches) pour valorisation agricole.

TARIF - Coût moyen : 3,53 € TTC/m³

Part délégataire : 1,31 € TTC/m³ avec nouveau contrat, jusqu'à présent elle était de 0,80 € TTC soit une augmentation de 0,51 € TTC sans explication en réunion (meilleurs services ?).

Les raccordements à l'assainissement en cours ou à venir : Secourt, Sailly-Achâtel, Moncheux, Loiville, Liehon, Buchy.

Pour l'amélioration de la connaissance du patrimoine, il est nécessaire de prévenir le SMASA quand la commune entreprend des travaux de voirie, afin qu'ils puissent effectuer des travaux, des contrôles et surtout améliorer la connaissance donc la cartographie du réseau dans le même temps.

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif destiné, notamment à l'information des usagers, réalisé par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Seille Aval et approuvé à l'unanimité par délibération du conseil Syndical du SMASA en date du 07 décembre 2020.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) sur les différents indicateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE le rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement.

REFUSE à la majorité des membres présents et représentés avec 1 POUR (Mme TUAKLI), 9 CONTRE (Mme BANNWARTH, Mme FABRE, Mme FENOT, M. FENOT, M. FICARRA, Mme FUSARI, M. OCHEM, Mme THIEBAUT, Mme WALZER) et 4 ABSTENTIONS (Mme HOMBOURGER, M. SCHOCH, M. SIEGEL, M. STAMM).

03/2021 – Demande de subvention « Le Fort Wagner ». (7.5)

Le Maire informe l'assemblée du courrier de l'Association pour la Découverte de la Fortification Messines de POMMERIEUX expliquant la diminution de ses recettes en raison de la crise sanitaire et sollicitant une aide exceptionnelle afin de continuer à entretenir et faire progresser le Fort Wagner situé à Verny, seul fort extérieur de Metz ouvert au public. Monsieur le Président précise que le site peut recevoir des écoles dans le cadre de mémoires et en liaison avec les programmes scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une subvention de 300€ à l'Association pour la Découverte de la Fortification Messines de POMMERIEUX afin de soutenir la restauration du Fort Wagner situé à Verny.

S'ENGAGE à diffuser des informations sur le site internet de la commune et en faire la publicité sur Panneau Pocket et auprès des écoles et périscolaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

04/2021 – Suppression et Création d'emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe. (4.1)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la démission d'un agent du service administratif en charge de l'accueil de la mairie et d'une partie de la gestion administrative communale.

Compte tenu de la nécessité de réorganiser le service administratif suite au départ de cet agent, Considérant que l'agent en charge de l'Agence Postale Communale à temps non complet accepte la modification de son temps de travail afin d'effectuer l'accueil de la mairie ainsi qu'une partie de la gestion administrative communale.

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression des deux emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 23/35^{ème} au service administratif,

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 1^{er} février 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 11 décembre 2020 ;

DECIDE

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,

- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	C3	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	0	23/35 ^e
Administrative	C3	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	0	1	Temps Complet

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

05/2021 – Création d'Emploi d'Adjoint Technique Territorial. (4.1)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de la promesse d'embauche en date du 06 mars 2020 engageant la commune à stagiairiser, puis titulariser la personne bénéficiant un contrat unique d'insertion au sein de la commune depuis le 1^{er} juillet 2019,

Compte tenu de la superficie du ban communale et des tâches multiples à effectuer par le service technique, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Mme HOMBOURGER demande si des entretiens sont prévus et une fiche de poste a-t-elle été établie ; Mme FABRE répond par l'affirmative et qu'un plan de formation a été établi avec M. SIEGEL et tout a été mis au clair avec l'agent .

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} février 2021, pour assurer :

- Le maintien en état de fonctionnement et les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment,
- L'entretien et la valorisation des espaces verts,
- Le nettoyage et l'entretien de la voirie communal.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial sur la base de l'espace indiciaire de référence jusqu'au 6^{ème} échelon maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois

DECIDE

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Technique	C1	Adjoint technique territorial	2	3	Temps complet

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations :

✓ **Projet de construction de pharmacie et cabinet dentaire**

➤ M. le Maire donne lecture du courrier reçu du contrôle de légalité concernant la délibération 52/2020 par laquelle le CM a accepté la cession, à l'euro symbolique, d'une parcelle d'environ 10 ares afin de permettre à M LEPAGE d'implanter une pharmacie. M. le Préfet invite le CM à lui faire parvenir une estimation de valeur du terrain établie par un expert indépendant. Le Maire informe l'assemblée avoir pris contact avec un agent immobilier indépendant. Il précise que si le transfert ne peut avoir lieu, il est possible que la pharmacie ferme ; il souhaite retourner s'entretenir avec le pharmacien afin de discuter du projet après retour de l'estimation, Mme HOMBOURGER souhaite participer à cette rencontre.

Mme BANNWARTH précise qu'elle n'a aucun avantage au transfert de la pharmacie et qu'elle ne prend pas partie du projet.

➤ Le Maire informe l'assemblée que le projet de construction du cabinet dentaire est en statue-co dans l'attente de l'étude géotechnique prévue le 12 février 2021 pour un retour le 20 février ; un devis de viabilisation a été demandé, ainsi que pour la vente des 3 terrains situés à l'ancien aire de jeux ;

Mme HOMBOURGER demande s'il existe un projet de sécurisation pour la RD955 ;

Mme BANNWARTH rappelle qu'il était convenu de remettre en service les feux clignotants sur la RD955, M. le Maire répond que la demande est faite auprès du département ;

✓ **Villes et Villages Verts de France**

L'Association Villes et Villages Verts de France doit commencer la prospection auprès des Solgnois à compter du 30 janvier 2021 (les flyers sont prêts, des pancartes doivent être installées) ; Le Conseil Municipal décide de différer la prospection dû à la crise sanitaire.

✓ **Repas des aînés**

Pour pallier à l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas à destination des aînés en raison de la situation sanitaire, 68 colis commandés auprès de l'entreprise SCHMIDT de la commune, ont été distribués aux Solgnois de plus de 70 ans. En réponse à la question à M. OCHEM, l'âge de 70 ans a été fixé en fonction du budget qui était alloué jusqu'alors pour le repas. M. OCHEM fait savoir que lui et d'autres élus auraient volontiers participer à la distribution, surtout que celle-ci n'a pas été effectuée par le maire et adjoints uniquement.

✓ **Formation des élus**

Le Maire annonce que la formation « Les gestes qui sauvent » prévue par M. SIEGEL, 3^{ème} adjoint au Maire, le 29 janvier 2021 à destination des conseillers municipaux est reportée. Les élus demandent qu'un rappel soit fait avant l'échéance.

✓ **Service technique**

Le Maire informe l'assemblée que M. SIEGEL a fait un point avec les agents du service technique concernant notamment l'achat des EPI (Equipement Personnel Individuel). Il admet que ce n'est peut-être pas complet, qu'il y a certainement des améliorations à faire, cependant il ne faut pas dire qu'il n'y a rien ? M. FICARRA demande où se fournit la commune en EPI ; la réponse est Lorca ou Loza Protect. M. OCHEM demande si un budget est alloué à chacun ; l'adjoint précise que chacun est fourni quand il le demande.

M. FENOT pense qu'il est nécessaire de faire des travaux au niveau de l'atelier ; M. OCHEM aimerait que l'on s'assure que rien n'est cassé au niveau de la toiture pour la sécurité des agents, du fait de sa composition.

✓ **Décharge communale**

Le Maire informe l'assemblée du projet de revégétalisation de la « décharge communale » avec participation financière d'une association ; le site situé au lieu-dit « Derrière le Moulin » a été fermé par arrêté du Maire avec interdiction de dépôt sauvage des déchets suite à un contrôle de la DREAL ; M. OCHEM demande le coût de la dépollution, précise que la loi oblige les bordereaux de suivi avec le lieu de destination avec attestation ; M. le Maire répond qu'il va être demandé des informations sur la procédure et que le coût sera communiqué aux élus en toute transparence.

✓ **Episode neigeux**

Mme HOMBOURGER fait part de la difficulté de circuler dans le village lors de l'épisode neigeux, notamment pour se rendre à l'école rue de la Louvière, ainsi que la petite allée vers la maternelle et la cour ; M. le Maire répond que le directeur de l'école ne souhaite pas que la cour soit déneigée car cela rend encore plus glissant.

Mme THIEBAUT fait remarquer que les bacs à sel étaient vides ; en effet, ils ont été chargés lundi. La commune n'a pas pu se réapprovisionner étant donné que le centre de la DIR de Solgne n'avait plus de stock non plus.

Le maire ajoute que s'il y a bien un point que l'on ne peut pas critiquer, c'est le déneigement à Solgne ; les rues étaient mieux dégagées que la départementale qui a été bloquée tout le matin. Il souhaite mettre en place des astreintes. Il fait part du bénévolat d'un agriculteur qui a déneigé Ancy-lès-Solgne avec son propre matériel ; M. OCHEM demande si justement la commune ne peut pas faire une convention avec un agriculteur pour le déneigement.

✓ **Divers**

➤ Le maire informe l'assemblée de la présence d'une stagiaire au sein du secrétariat au mois de février ; Mme HOMBOURGER demande si cette dernière a fixé des objectifs, et qui va la former ; à la réponse du Maire, Mme THIEBAUT répond que la secrétaire de mairie a déjà beaucoup de travail entre les affaires courantes et la formation de l'agent nouvellement installée.

➤ Mme WALZER informe l'assemblée que la boîte à livres est commandée mais aura du retard car l'entreprise a dû fermer temporairement. Elle sera bien prise en charge par l'Association « Le Lions Club ».

➤ Mme BANNWARTH demande qui est la personne qui envoie des mails à tous les conseillers et demande comment a-t-il eu les adresses mails de chacun.

➤ M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu en recommandé d'un administré et les échanges qui ont suivis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.